Aller-retour Rwanda-Kivu

Du génocide rwandais aux 7 millions de morts au Kivu

Avertissement

Un ami à qui je parlais du génocide rwandais et de la guerre au Kivu m'a demandé de lui faire un exposé écrit de la situation telle que je la comprends. En voici le résultat.

Cette contribution à une analyse du génocide rwandais autre que la doxa imposée avec le succès qu'on lui connaît par les puissants réseaux tutsis du président Paul Kagame est un résumé du livre de Patrick Mbeko, *Le Canada et le pouvoir tutsi du Rwanda, Deux décennies de complicité criminelle en Afrique centrale*, Editions de l'Erablière, Montréal, 2014. Quelques rares informations ne proviennent pas de cet ouvrage, notamment celles concernant l'introduction et quelques données de la conclusion.

Sur le site de Vigile, Bernard Desgagné, journaliste canadien d'investigation, publie ses enquêtes très critiques et frondeuses contre les Etats-Unis, cette puissance impériale planétaire de notre temps, et contre les autorités de son propre pays. Sa lecture est roborative, jamais banale. Voici le lien : http://vigile.quebec/Le-chanteur-quebecois-Corneille-77765.

L'ouvrage du journaliste franco-camerounais Charles Onana, *La France dans la terreur rwandaise*, Editions Duboiris, Paris, 2014, est éclairant sur la façon dont les USA se sont défaussés sur le président français François Mitterrand, lui faisant porter le chapeau d'une participation de la France au génocide rwandais. Les titres des nombreux ouvrages de ce journaliste sont d'ailleurs éloquents, comme en témoigne l'article que lui consacre Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Charles_Onana.

En France toujours, un autre journaliste d'investigation a enquêté sur le génocide et s'est fait traité de révisionniste en raison de sa remise en cause de la « vérité officielle » entretenue par le régime de Kagame : Pierre Péan, *Noires fureurs, blancs menteurs : Rwanda, 1990-1994*, éditions Mille et une nuits, Paris, 2005. Eloquente également est la liste de ses ouvrages : https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre_Péan.

Les titres et passages en gras sont du soussigné.

En fin de document, la liste des acronymes, présentée sur une page détachable, facilitera la lecture.

Introduction :
le chanteur Corneille

Les récentes déclarations du chanteur Corneille ont mis à nouveau sur le devant de la scène la question du génocide de 1994 au Rwanda. Il accuse ouvertement, et pour la première fois, le FPR (le Front Patriotique Rwandais, armée des rebelles Tutsis avec à sa tête Paul Kagame, venus de l'Ouganda) d'avoir assassiné sa famille. Corneille, de son vrai nom Cornelius Nyungura, a 17 ans quand, le 15 avril 1994, en plein génocide, il assiste, caché derrière le divan du salon, au massacre de sa mère hutue et de son père tutsi. Les tueurs qui ont fait irruption dans la maison et ont abattu sa famille portent l'uniforme des troupes gouvernementales hutues, les FAR (Forces armées rwandaises). Les extrémistes tutsis ont accusé les extrémistes hutus de ce massacre. Mais ce sont des Tutsis de l'APR, l'Armée patriotique rwandaise (la branche armée du FPR, le Front patriotique rwandais), qui ont sauvagement commis cet

assassinat. *« Mes bourreaux sont des sbires du FPR tutsi qui se sont faits passer pour des Hutus »* écrit Corneille dans *Là où le soleil disparaît*, son autobiographie (XO Editions, Paris, octobre 2016).

Corneille a été sauvé et recueilli par Matthieu Ngirumpatse et son épouse. M. Ngirumpatse a été ambassadeur du Rwanda en Allemagne ; c'est un ancien dirigeant du MRND (Mouvement révolutionnaire national pour le développement, le parti hutu du président Habyarimana). Arrêté et accusé de crime de génocide, il nomme Corneille comme témoin pour sa défense devant le TPIR (Tribunal pénal international pour le Rwanda). Dans les événements qui ont ensanglanté le Rwanda, M. Ngirumpatse en sait trop sur la responsabilité du FPR et de ses soutiens, en particulier les USA dont l'action a été appuyée par la mission canadienne de coopération. Quant au père tutsi de Corneille, Emile Nyungura, il a été lui aussi proche du président Juvénal Habyarimana, bien qu'il ait été dans l'opposition comme membre du Parti social démocratique. Le PSD a dénoncé des accords secrets passés entre les Etats-Unis et le FPR, visant à l'élimination politique et physique par la CIA et le FPR de tous les opposants au régime de Paul Kagame. *« Selon un haut responsable de l'administration Clinton, "il était nécessaire d'établir un régime militaire très puissant dans la région des Grands Lacs pour imposer des solutions militaires aux conflits. Washington considère Paul Kagame comme un excellent stratège militaire autour duquel il a été décidé de promouvoir la stabilité de la région des Grands Lacs" »* (Patrick Mbeko p. 386).

La région des Grands Lacs

L'Ouganda, le Rwanda et le Burundi en forment le front est, le front ouest s'étendant sur l'Est Kivu de la RDC (République démocratique du Congo). L'objectif de Paul Kagame était de prendre le pouvoir au Rwanda, ce qu'il a réussi en devenant président en 2000, avec l'intention d'annexer l'Est Kivu, où ses hommes de main ont depuis sa présidence jusqu'à aujourd'hui perpétré des massacres faisant 7 millions de morts. Ce nombre inimaginable de victimes laisse nos médias indifférents.

Le pasteur André Karamaga, connu pour son livre *Dieu au pays des mille collines* édité par le Département missionnaire romand aux Editions du Soc en 1988, est un partisan de Kagame. Un collègue suisse romand qui était allé lui rendre visite à Kigali a vu avec stupéfaction dans son bureau une carte du Rwanda englobant le Kivu. *« Nous savons maintenant que des milliers d'Interahamwe* (milices rwandaises créées dès 1992 par le MRND) *et d'ex-FAR, que Kagame déclare officiellement être ses ennemis jurés, ont regagné le Rwanda où ils ont subi une sorte de "rééducation" (entendez lavage de cerveau) et une formation idéologique pro-FPR, avant d'être renvoyés au Congo, armés par le même Rwanda, pour ainsi pérenniser l'occupation du territoire congolais. […] Selon Deus Kagiraneza, ancien membre du bureau politique du FPR, la menace que constituent les soi-disant "génocidaires hutus" serait en réalité volontairement entretenue par les caciques du pouvoir tutsi qui s'en servent à double titre : comme prétexte pour leur présence au Congo et comme "main-d'œuvre gratuite" au Kivu »* (Patrick Mbeko p. 354-355).

Le génocide au Rwanda s'inscrit dans une stratégie de conquête globale concernant non seulement la prise de pouvoir par le FPR à Kigali, mais également sa mainmise sur l'Est Kivu, en raison des richesses minières exceptionnelles de ce territoire. Pour s'approprier ces minerais hautement stratégiques, les Occidentaux, les Anglo-saxons en particulier, et les Israéliens, misent sur le régime de Paul Kagame. C'est par le Rwanda que transitent ces minerais et c'est avec le régime de Kigali que traitent les multinationales occidentales pour s'approprier ces métaux indispensables à l'industrie électronique de pointe, allant de nos tablettes et téléphones portables aux industries d'armement en passant par nos automobiles et postes de télévision.

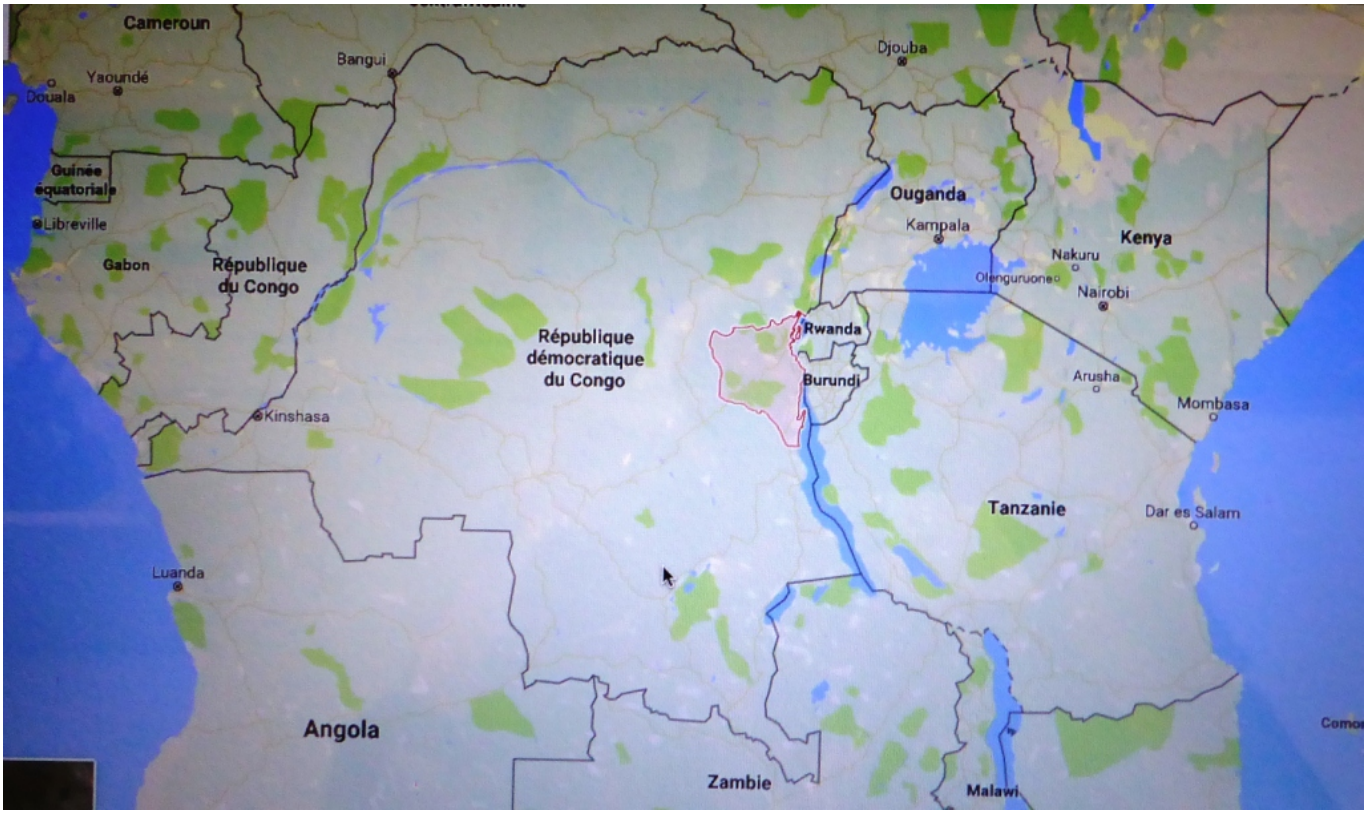

La République Démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre - le Sud-Kivu en rose), l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi, le Kenya et la Tanzanie

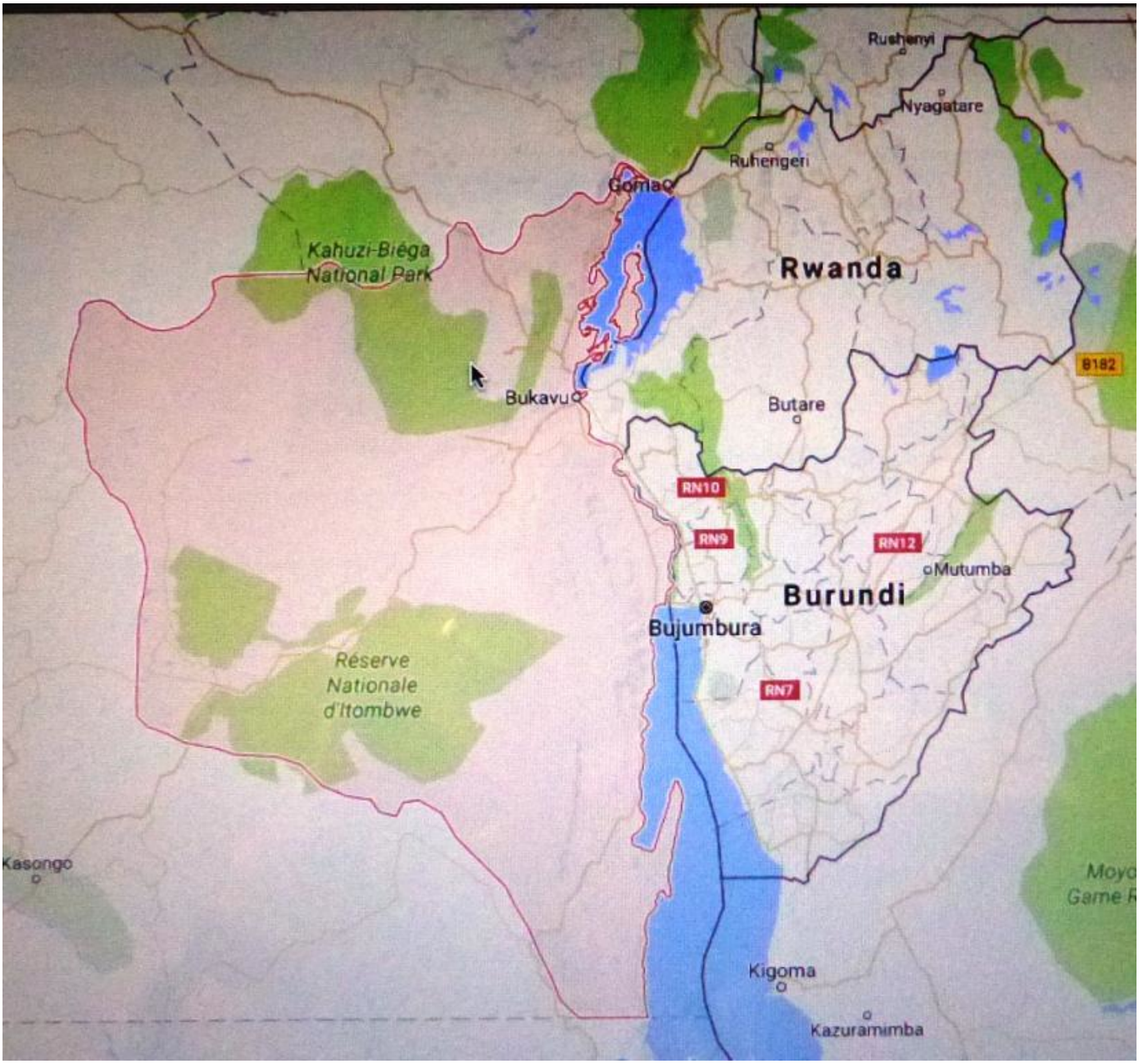

Le Rwanda et, en rose, le Sud-Kivu

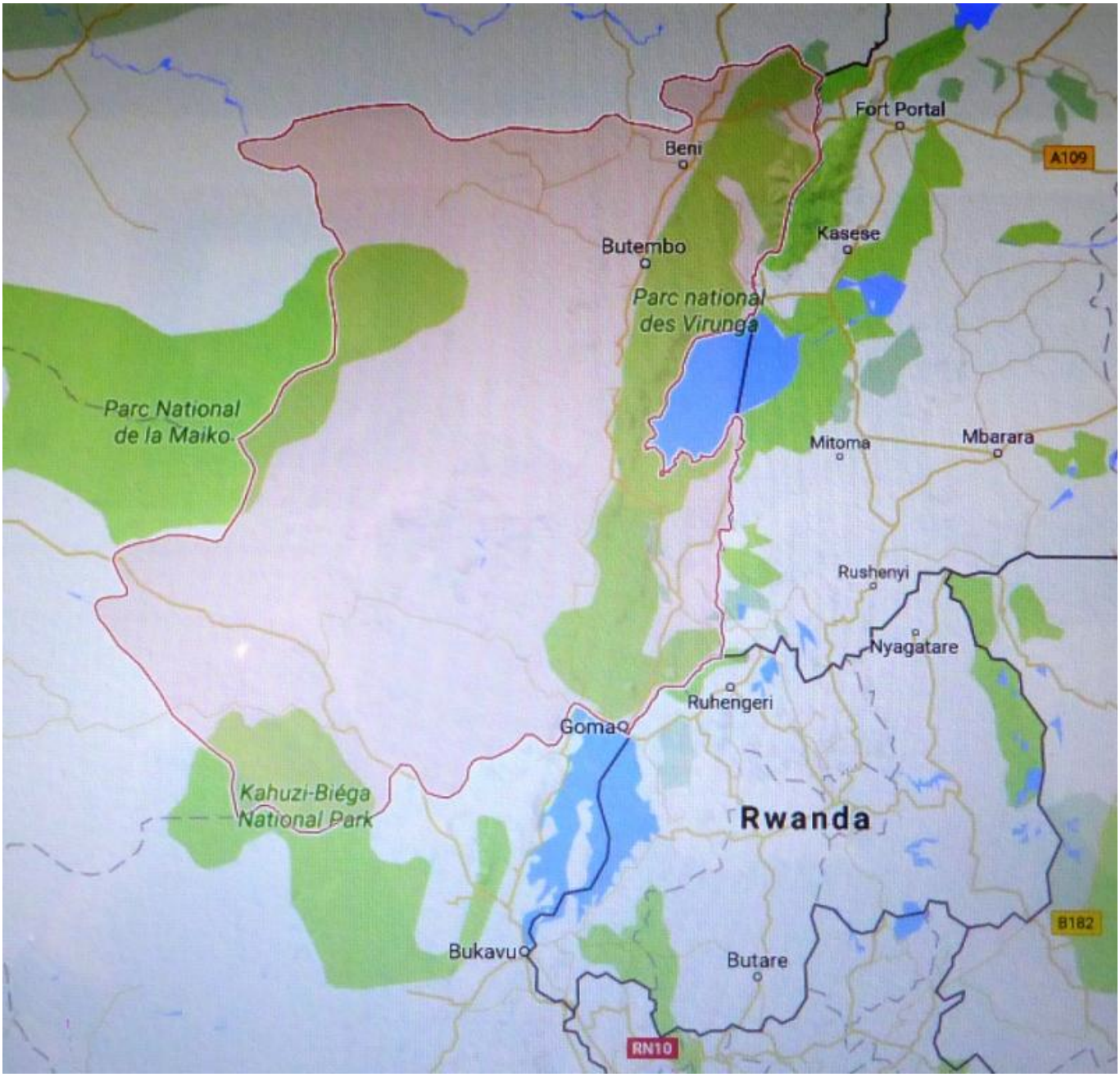

Le Rwanda et, en rose, le Nord-Kivu

La progression du FPR

Paul Kagame deviendra la figure de proue du FPR et de sa branche armée l'APR lors de son entrée en force au Nord du Rwanda. L'homme a rejoint en République d'Ouganda l'importante diaspora rwandaise qui constitue la principale force d'opposition au régime du président hutu Juvénal Habyarimana. Il voue un certain mépris aux Tutsis restés au Rwanda, allant jusqu'à les considérer comme des collaborateurs du gouvernement honni. Il est le protégé du président ougandais Yoweri Museveni, dans l'armée duquel il obtient le grade de colonel et devient directeur adjoint des services de renseignement. En juin 1990, il est envoyé aux USA pour un stage de commandement militaire. Plus tard, quand il sera devenu président du Rwanda, Bill Clinton puis George W. Bush le recevront à la Maison Blanche.

Le 1er octobre 1990, l'Armée patriotique rwandaise envahit le nord du Rwanda depuis l'Ouganda. Son chef charismatique Fred Rwigema est tué pendant les combats. Pour lui succéder, Yoweri Museveni impose Paul Kagame, qui devient le chef de l'APR et le leader du FPR. S'ensuivent des négociations entre le FPR et le gouvernement d'Habyarimana, les accords d'Arusha en Tanzanie, qui se déroulent de juin 1992 à août 1993, sur fond de combats larvés entre l'APR et les FAR.

Le rapport de la Commission d'enquête internationale de janvier 1993

La stratégie de soutien au FPR va de pair avec la diabolisation du président hutu Habyarimana.

Plusieurs ONG compromises avec le FPR ont participé à cette entreprise. Il en est ainsi d'African Rights, qu'Amnesty International dénonce comme servant de relais au gouvernement de Paul Kagame. Jean-Baptiste Mberabahizi, un ancien du FPR, le confirme. Mais le rapport de la CEI (Commission d'enquête internationale, liée aux services secrets américains) a un impact considérable et décisif dans la diffamation du président Juvénal Habyarimana.

Pour le journaliste québécois Robin Philpot, il ne fait aucun doute que le FPR est à l'origine de cette Commission. A la publication du rapport de la CEI, Ferdinand Nahimana et Joseph Mushyandi, de l'association rwandaise de défense des droits de l'homme, en contestent vivement les conclusions. Et Philippe Reyntjens, qui a contribué à la mise en place de cette Commission, avoue aujourd'hui que plusieurs de ses membres soutenaient le FPR.

La CEI enquête au Rwanda du 7 au 21 janvier 1993. La délégation passe une dizaine de jours en zone gouvernementale, où elle bénéficie de l'entière collaboration du gouvernement d'Habyarimana. Elle ne passe qu'une petite journée en zone occupée par le FPR/APR, sans pouvoir enquêter librement, continuellement sous surveillance des militaires. Or le 28 janvier 1993 lors d'une conférence de presse à Bruxelles, deux membres de la Commission, les Canadiens Ed Broadbent et William Schabas, accusent le gouvernement d'Habyarimana de mener une politique de génocide à l'encontre de la minorité tutsie. C'est la première fois qu'apparaît le terme de « génocide », soit quatorze mois avant la date fatidique du 6 avril 1994 marquant le début des massacres déclenchés par l'assassinat du président rwandais. Cependant la partialité de cette Commission et son rapport partisan seront mis à nu avec une rigueur accablante et sans laisser planer aucun doute par la Cour d'appel fédérale du Canada en septembre 2001 lors du procès de Léon Mugesera, accusé par la CEI d'avoir incité au génocide. Dès le début du procès, le juge Letourneau remet en question la crédibilité de la Commission qu'il accuse d'avoir fourni un rapport tronqué ; faisant le portrait de leurs membres, il démontre leur parti pris en faveur du FPR.

Mais rien n'y fait. ***« C'est autour de ce fameux rapport que se résume toute l'histoire de la tragédie rwandaise. Il est cité partout et ses auteurs sont devenus les experts incontestés de la question rwandaise à travers le monde »*** (Patrick Mbeko p. 58). **Ce résultat constitue la victoire de la bataille médiatique du FPR. Désormais politiquement en position de force, le FPR *« va exploiter militairement sur le terrain son avantage politique sur le MRND. L'utilisation du terme "génocide" lui***

permettra désormais de légitimer toutes ses opérations, y compris les plus violentes et les plus sanglantes » (Patrick Mbeko p. 61). En1993, fort de l'absolution internationale qui lui est accordée, le FPR va pratiquer la politique du pire, au nom de la lutte contre un « génocide » qui n'a pas encore commencé puisqu'il débutera en avril 1994. Il rompt le cessez-le-feu, attaque les préfectures de Ruhengeri et de Byumba, faisant plus de quarante mille tués et provoquant la fuite de plus d'un million de personnes.

On fait croire aujourd'hui encore que le gouvernement d'Habyarimana a planifié le génocide des Tutsis, alors qu'il aurait pu le faire depuis son accession au pouvoir en 1973 si telle avait été son intention. Qui plus est, son régime avait beaucoup contribué à atténuer les tensions entre les Hutus et les Tutsis. En 1993, le FPR est déjà passé maître dans la manipulation de l'opinion publique, faisant accroire qu'il existait autour d'Habyarimana une organisation secrète d'escadrons de la mort dont le but était d'assassiner des Hutus modérés et des Tutsis. Cette intoxication de l'opinion a permis au FPR de rejeter tous ses crimes sur le gouvernement d'Habyarimana. Le général Kagame s'est lui-même vanté d'avoir mieux que quiconque mené la guerre de l'information. Le journaliste Roland Hureaux l'a relevé, *« il est arrivé à Kagame de massacrer tous les habitants d'une région et d'inviter ensuite la presse internationale, toujours naïve, à contempler les méfaits qu'il imputait à son adversaire »* (Patrick Mbeko p. 67).

Soir du 6 avril 1994, crash du Falcon 50 de Juvénal Habyarimana

Le 4 avril 1994, le président hutu Habyarimana alerte son homologue zaïrois Mobutu : *« J'ai longuement expliqué aux Belges et aux Américains que le désir de m'éliminer politiquement ou physiquement entraînerait un bain de sang que personne ne saura arrêter. […] Les extrémistes tutsis m'en veulent à mort parce que, en contenant mes frères hutus extrémistes, je constitue une barrière contre l'explosion de la violence, qui malheureusement, est leur seule voie d'accès au pouvoir au Rwanda »* (Patrick Mbeko p. 70, citant l'écrivain Charles Onana). Au cours de cette entrevue, il confie à Mobutu ce qu'un informateur - il a ses antennes dans le camp ennemi - digne de confiance lui a déclaré : *« "Lors d'une réunion technique sur l'exécution de ton assassinat, il a été décidé de fermer l'une des deux pistes de l'aéroport de Kanombe, pour n'en garder qu'une seule. C'est pour faciliter le positionnement des tireurs d'élite chargés d'abattre votre avion"… Ils ont le contrôle de l'aéroport et ils disposent de missiles sol-air pour l'exécution de leur plan »* (Patrick Mbeko p. 72, qui poursuit :) *« Il est en effet important de préciser qu'il existait au départ deux pistes d'atterrissage à l'aéroport de Kigali ; l'une a été supprimée avant l'attentat par la MINUAR* [Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda]*, à la demande de Kagame. La piste supprimée concerne l'axe qui survole la ville de Kigali ».*

Le 6 avril, le président est en Tanzanie, et comme le prévoient les accords d'Arusha, il accepte la mise en place d'un gouvernement de transition. A la nuit tombante, son homologue burundais Cyprien Ntaryamira et lui montent dans le Falcon 50 pour rentrer sur Kigali. A bord de l'avion présidentiel rwandais se trouvent les deux chefs d'Etat, leurs collaborateurs, et trois membres de l'équipage français, dont le pilote Jean-Pierre Minaberry. A l'amorce de son atterrissage vers 20h30, un missile pulvérise le Falcon 50 ; il n'y a aucun survivant. Les missiles ont été tirés depuis le site normalement occupé par les Casques bleus belges de la MINUAR, fait pour le moins troublant.

Détail important : comme il y avait déjà eu des pourparlers de paix à Arusha sous les auspices de l'ONU, la conférence du 6 avril 1994 à laquelle se sont rendus quelques chefs d'Etat africains dont le président Habyarimana n'était pas prévue. Elle a en fait été improvisée par le président ougandais Yoweri Museveni, dont on sait quels appuis il donnait au FPR et à Paul Kagame. Selon certaines sources, cette conférence a été mise sur pied par le Pentagone en concertation avec Museveni et le FPR.

7 avril 1994 au matin, le Rwanda entame sa descente au enfer

L'explosion de violence que provoquerait sa mort, prédite par le président Habyarimana, a effectivement eu lieu.

Le 7 avril au matin, l'APR déclenche les hostilités, provoquant l'affrontement avec les extrémistes hutus. La haine est alimentée par les organes propagandistes des deux camps, en particulier la Radio Télévision Libre des Mille Collines pour les Hutus, et la radio pro-FPR pour les Tutsis de Paul Kagame. Des deux côtés les bourreaux se déchaînent avec une horreur insoutenable. Les FAR du gouvernement d'Habyarimana appellent au cessez-le-feu, en vain. Car la voie du pouvoir s'ouvre enfin au FPR, comme l'a prédit le président assassiné, et la bénédiction des puissances anglo-saxonnes lui est acquise. En effet, en plein affrontement entre les FAR et l'APR, les services secrets rwandais (gouvernement d'Habyarimana) remarquent que des C-130 américains parachutent hommes et matériels militaires à Kibungo, à l'est du Rwanda, et des officiers des FAR parlent de la présence des forces spéciales américaines qui épauleraient l'APR, ce que constate aussi le COS (Commandement français des opérations spéciales). Au même moment, les JTF2 (Joint Task Force 2, les forces spéciales canadiennes) opèrent au Rwanda dans le plus grand secret (la Défense nationale canadienne est restée muette à ce sujet). Rappelons que Canadiens, Belges, Britanniques et Américains soutenaient la conquête du pouvoir par Kagame.

C'est sous le dictat des Américains que l'ONU retire ses forces du Rwanda. Par cet acte, il condamne à mort des milliers de Rwandais. *« Boutros Boutros-Ghali déclarera plus tard que "le génocide rwandais est à 100% de la responsabilité américaine " »* (Patrick Mbeko p. 89). Le cynisme atteint à son comble quand l'administration Clinton demande à ses fonctionnaire de na pas prononcer le mot de « génocide », et obtient même qu'il en soit ainsi dans les résolutions de l'ONU sur le Rwanda. Le FPR peut désormais opérer en toute quiétude.

Le génocide rwandais du 7 avril au 17 juillet 1994

C'est le 7 avril 1994, soit le lendemain de l'attentat contre l'avion présidentiel d'Habyarimana, que débute le génocide. La date couramment retenue comme fin du génocide est le 17 juillet 1994, date où le FPR contrôle l'essentiel du pays.

Chiffres de la propagande et chiffres vraisemblables

Des journalistes et des observateurs parlent de 800'000 à un million de Tutsis « génocidés » par les Hutus. Ce décompte est sinon un grossier mensonge, du moins une affirmation fantaisiste dès que l'on se réfère aux statistiques démographiques officielles du Rwanda.

Sur une population de 7'099'844 habitants en 1991, le Rwanda compte une majorité de 6'467'958 Hutus (91%), une minorité de 596'387 Tutsis (8,4%), 0,4% de Twa et 0,1% d'autres groupes. Après le génocide, les autorités tutsies ont estimé à 1'006'353 le nombre de Tutsis massacrés. Ce qui est impossible démographiquement parlant. Il est avéré que le FPR faisait passer des cadavres hutus pour des dépouilles tutsies. Pourtant connue pour sa proximité avec le régime tutsi de Kigali, l'association IBUKA (association rwandaise des soi-disant victimes du génocide) estime à près de 300'000 les Tutsis qui ont survécu à la tuerie. Retranchés de la statistique de 1991, cela porte à 296'387 le nombre de Tutsis massacrés. Quant au nombre de Hutus tués lors des massacres, on peut l'estimer au minimum à 750'000, soit plus du double des victimes tutsies. C'est aussi la conclusion à laquelle sont arrivés Christian Davenport, spécialiste des études sur les conflits et la paix à l'Université Notre-Dame dans l'Indiana, et

Allan Stam, professeur de sciences politiques à l'Université du Michigan, tous deux ayant travaillé pour le TPIR. Dans leurs travaux, ils constatent que *« les massacres dans la zone tenue par les Forces armées rwandaises semblaient augmenter selon la progression de l'APR/FPR dans sa conquête militaire du territoire du Rwanda. Lorsque le FPR arrêtait sa progression, les massacres diminuaient considérablement »* (cité par Patrick Mbeko p. 299).

Le génocide des Tutsis planifié par les Hutus ? De l'intox !

Le lendemain de l'attentat contre l'avion présidentiel, c'est le sauve-qui-peut chez les dignitaires du gouvernement d'Habyarimana. S'ils avaient planifié un génocide des Tutsis, se seraient-ils réfugiés à l'ambassade de France avec leurs familles ? Le 10 avril 1994, le Premier ministre du gouvernement de transition Jean Kambanda, dans un message radiodiffusé, en appelle à l'indispensable union entre tous les Rwandais, au strict respect des accords d'Arusha et au châtiment des bourreaux. Il demande au ministre de la Défense sa collaboration avec l'état-major de l'armée et de la gendarmerie afin de tout mettre en œuvre pour faire cesser ces massacres et châtier les coupables pris en flagrant délit. Il s'adresse au FPR pour qu'il renonce aux hostilités et s'engage résolument dans la voie de la paix en suivant les accords d'Arusha. Le FPR n'en a cure, la voie du pouvoir lui étant ouverte quand bien même elle doit passer par le chaos et l'enfer de la tuerie généralisée. Pour le FPR, rien ne valait mieux que cette guerre pour arriver à ses fins.

Chez les Hutus, la mort de leur président provoque le désarroi et le désespoir. D'autant qu'un autre président hutu, Cyprien Ntaryamira, qui vient d'être démocratiquement élu président du Burundi le 5 février 1994, a lui aussi perdu la vie dans le crash de l'avion d'Habyarimana. Qui plus est, les accords d'Arusha sont dans l'impasse, et la situation économique du Rwanda est désastreuse. Leur passé douloureux – n'ont-ils pas été considérés comme les larbins de la minorité tutsie ? – rejaillit. L'éducation des missionnaires avait ouvert les yeux des Hutus sur la sujétion dans laquelle les maintenait la monarchie des Tutsis. La crainte de voir ces derniers s'emparer de leurs terres, de leur travail, de leurs écoles, du peu qu'ils possédaient, explique en partie la haine qui a poussé une partie d'entre eux à perpétrer le carnage. Aussi rien n'est plus faux que de prétendre à une quelconque planification des massacres alors que pour les Hutus, sitôt connue la nouvelle de l'assassinat de leur président, la situation était devenue un véritable traumatisme.

Un Tutsi issu comme Kagame de la famille royale, Antoine Nyetera, qui a perdu ses enfants lors des tueries, est on ne peut plus clair sur la question du génocide des siens en affirmant que les massacres qui ont suivi l'assassinat du président Habyarimana *« étaient spontanés »*. Ce Tutsi a pourtant toutes les raisons d'accuser les Hutus. Au lieu de cela, il s'en prend au FPR, qu'il accuse d'avoir entraîné de jeunes Tutsis, et pose la question : *« Comment les Hutus qui savaient tout cela, comment un voisin hutu ne devrait-il pas réagir en se débarrassant de son voisin avant que celui-ci ne le fasse ? »* (Patrick Mbeko p. 306). En 2001, Cynthia McKinney, sénatrice de l'Etat de Géorgie, a confirmé après enquête qu'il n'y a pas eu de génocide planifié par les Hutus, mais que le Rwanda a subi les conséquences d'un coup d'Etat terroriste perpétré par Paul Kagame avec l'aide de forces étrangères. En juillet 2000, l'OUA (Organisation de l'Unité africaine) a publié un rapport qui va dans le même sens. Quant à ceux qui de procès en procès ont porté l'accusation devant le TPIR, ils ont été incapables de démontrer que le génocide aurait été planifié contre la minorité tutsie.

S'il y a eu planification, seules les forces de Kagame semblent l'avoir organisée en menant une extermination systématique. Le lieutenant Abdul Ruzibiza, proche de Kagame, a affirmé que *« les massacres perpétrés par l'APR étaient toujours planifiés. […] Les populations hutues ont été décimées sur ordre des hauts cadres militaires de l'APR »* (Patrick Mbeko p. 310). Dans le cadre d'un nettoyage ethnique visant à remplacer la population hutue du sud du Rwanda par des Tutsis venus de l'extérieur, l'APR tuait au moins 10'000 Hutus par mois, affirme un document interne du Département d'Etat daté de septembre 1994. Et Jean-Marie Vianney Ndagijimana, ancien ministre des Affaires étrangères du premier

gouvernement FPR, accuse le FPR de Paul Kagame d'avoir commis des actes de génocide dans les zones qu'il contrôlait. Ce nettoyage ethnique s'est poursuivi pour atteindre *« son point culminant dans les forêts du Zaïre lorsque environ 400'000 réfugiés hutus sont tombés sous les balles des soldats du Front patriotique rwandais entre 1996 et 1998 »* (Patrick Mbeko p. 311). Selon l'activiste rwandaise Monique Mujawamariya, le FPR a fait pire que les extrémistes hutus. Quant à Edward Herman, professeur émérite des Finances à la Wharton School de l'Université de Pennsylvanie, et David Peterson, chercheur-journaliste de Chicago, tous deux renommés pour leur rigueur intellectuelle, ils ont conclu, après des recherches très poussées, qu' *« il ne se serait pas agi d'un génocide des Tutsis par les Hutus, mais d'une guerre secrète des Etats-Unis ayant coûté la vie tout autant à des Hutus qu'à des Tutsis »* (Patrick Mbeko p. 312-313). Aussi l'hypocrisie du président Bill Clinton en 1998 est inqualifiable quand il présente les excuses de la communauté internationale de ne pas avoir agi assez rapidement après le déclenchement des massacres, quand on sait que son administration a aidé le général Kagame à conquérir le Rwanda, et qu'elle est impliquée dans les tueries tant au Rwanda qu'au Kivu.

Une autre intoxication est de parler de Hutus modérés par opposition aux extrémistes. Des Tutsis ont été victimes d'actes cruels perpétrés par les extrémistes hutus, et, à l'inverse, des Hutus ont été victimes d'actes cruels perpétrés par les Inkotanyi, des combattants tutsis. Mais les Hutus modérés n'existent pas. Il existe seulement des gens qui ont refusé de céder à la haine, qui ont décidé de sauver leurs semblables, qui ont fait preuve d'humanité quand l'inhumanité régnait au Rwanda. Le lieutenant tutsi Abdul Ruzibiza, qui a perdu tous les siens dans les tueries, déclare que des Hutus se sont comportés en héros, et que beaucoup l'ont payé de leur vie. Il va même jusqu'à accuser des soldats de l'APR d'avoir à maintes reprises, lorsque des Tutsis étaient retrouvés vivants, exécuté leurs protecteurs hutus. Il accuse : *« Kagame nous a empêchés de sauver nos familles alors que nous en avions les moyens et la volonté »* (Patrick Mbeko p. 328).

Rappelons que Kagame n'a jamais eu de considération pour les Tutsis restés au Rwanda ; à ses yeux, ces derniers n'avaient pas souffert comme eux dans les camps de réfugiés en Ouganda, au Burundi ou ailleurs ; pour lui, les Tutsis de l'intérieur étaient des lâches qui avaient accepté de plier l'échine devant les Hutus parvenus au pouvoir. Kagame savait qu'en poursuivant sa conquête du Rwanda via le crash de l'avion présidentiel hutu, le pays des mille collines allait plonger dans un bain de sang ; il savait que des Tutsis y perdraient leur vie par centaines de milliers ; il savait que des Hutus seraient aussi exterminés par centaines de milliers. Kagame n'en a eu cure : **il comptait cyniquement sur ce chaos parce qu'il allait lui être utile pour monter sur le siège présidentiel à Kigali, et réaliser son plan d'annexion du Kivu.**

Les Interahamwe

Il convient ici d'aborder un autre point occulté dans la tragédie du Rwanda : la milice des Interahamwe. Depuis avril 1994, ce nom est devenu synonyme de « tueurs des Tutsis ». Or cette milice a été fondée par un Tutsi, Anastase Gasana, qui fit une brillante carrière ministérielle sous le régime tutsi victorieux. C'est un autre Tutsi, Robert Kajuga, qui dirigea la milice elle-même. Alors les responsables tutsis des Interahamwe ont-ils planifié le génocide de leurs congénères pour le compte du pouvoir hutu ? L'absurdité de la question saute aux yeux. Loin d'avoir jamais planifié de tuer les Tutsis, des Intrerahamwe ont été sollicités par la MINUAR pour sauver des centaines de Tutsis menacés de mort. Leur vice-président, George Rutaganda, a ainsi sauvé la vie de centaines de membres de l'élite tutsie et de leurs familles bloquées lors de leur transfert vers les zones FPR. Certes, dire que les Interahamwe n'ont tué personne serait mensonger. Mais leur imputer tous les maux qu'ont subi les Tutsis est faux et injuste. Ce qui est ignoré de l'opinion publique, c'est l'infiltration des milices hutues, notamment les Interahamwe, par le FPR, à seule fin d'exacerber les tensions et de radicaliser les Hutus. Les exemples ne manquent pas, qui révèlent comment le FPR multipliait les attaques afin de dresser la population contre

les Tutsis ; le FPR alertait ensuite l'opinion internationale pour qu'elle constate les exactions commises par les Hutus.

Dans une interview qu'il a accordée à *La Voix de l'Amérique* le 2 mai 2004, Abdul Ruzibiza explique que la plupart des membres des Interahamwe dans la capitale Kigali étaient des Tutsis qui avaient pour mission de massacrer d'autres Tutsis de l'intérieur pour lesquels Kagame, rappelons-le, n'avait aucune considération. L'ex-Premier ministre Jean Kambanda affirme que les Interahamwe étaient commandés à partir du siège de l'état-major du FPR.

Sous la protection du CNDP, des Rwandais se sont fait passer pour des réfugiés congolais rentrant chez eux. La journaliste belge Colette Braeckman, dont la sympathie pour le régime de Kigali est de notoriété publique, dit clairement qu'il s'agit d'un nouveau concept élaboré par Kagame et ses soutiens occidentaux au premier rang desquels se trouvent les USA : le génocide rwandais et la sécurité des Tutsis tant au Rwanda qu'au Congo sont les facteurs déterminants de la stratégie politico-militaire du président Kagame. Pour ce dernier, le but est d'envahir le Congo à partir de l'Est. Au bout d'une longue et minutieuse enquête menée sur les agissements du FPR de 1990 à 2002, le juge espagnol Fernando Andreu Merelles souligne que l'un des objectifs du FPR/APR était de *« constituer une alliance stratégique de l'ethnie tutsie, avec la collaboration d'autres alliés occidentaux, pour terroriser en premier lieu la population du Rwanda, puis ultérieurement toutes les populations de la région des Grands Lacs, afin d'élargir son aire de puissance, de contrôle et d'influence, et d'envahir la région du Zaïre pour s'approprier ses richesses naturelles »* (Patrick Mbeko p. 352). Lorsque Laurent-Désiré Kabila prend le pouvoir en mai 1997 avec le soutien de Paul Kagame, la majorité des ex-FAR et miliciens hutus réfugiés au Congo ont été massacrés dans les camps et dans la forêt du Kivu par les militaires de l'APR. Les FDLR (Forces démocratiques pour la libération du Rwanda) et les Interahamwe, ces soi-disant « génocidaires », ne sont plus une menace pour Kagame. Pour lui, les bons Interahamwe sont ceux qu'il libère des prisons pour les envoyer se battre aux côtés des Tutsis rwandais qui envahissent le Kivu, les mauvais Interahamwe sont ceux qui se battent sur le territoire congolais contre les envahisseurs tutsis. ***« A dire vrai, toutes ces histoires d'Interahamwe, de FDLR ou de "génocidaires" sont de la pure manipulation. La sécurité du Rwanda, objet de toutes les interventions rwandaises au Congo, s'avère être la grande escroquerie historique et intellectuelle sur laquelle repose tout le drame congolais »*** (Patrick Mbeko p. 357).

Le jeu trouble de Roméo Dallaire

Le lieutenant-général canadien Roméo Dallaire assure le commandement militaire de la MINUAR, alors que le Camerounais Jacques-Roger Booh-Booh en est le grand patron. Ce dernier ne tarde pas, lors de sa venue au Rwanda le 23 novembre 1993, à constater que Dallaire est totalement acquis à la cause du FPR, au point d'être incapable de travailler avec le président Habyarimana. C'est ainsi que Roméo Dallaire a été un acteur important dans la déstabilisation du gouvernement d'Habyarimana.

Quand le 18 novembre 1993 a lieu le massacre de tous les élus du MRND et de leurs familles (environ 50 personnes) dans la sous-préfecture de Kirambo – zone démilitarisée sous l'autorité officielle de la MINUAR, mais en réalité sous contrôle du FPR – suivi par la tuerie d'autres civils, Dallaire promet de rendre publics les rapports d'enquête ; il ne le fera jamais. Il est soupçonné de connaître les commanditaires de ces massacres. *« Après avoir joué un rôle plus que suspect au sein de la MONUOR [Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda], Roméo Dallaire sera chargé de poursuivre la même mission d'agent double au service du FPR au sein de la MINUAR où il s'évertuera à supprimer des archives de son commandement, les rapports de violations de l'accord d'Arusha commises par le mouvement rebelle tutsi »* (Patrick Mbeko p. 98). Troublant : dans un câble daté du 17 novembre 1993, Kofi Annan, alors chef du bureau onusien des opérations de maintien de la paix, a demandé à

Roméo Dallaire de ne pas importuner le FPR et le gouvernement ougandais en fermant les yeux sur le trafic d'armes ougandaises destinées au mouvement rebelle tutsi.

Dallaire et le supposé fax du 11 janvier 1994

Ce supposé fax sert de principale pièce à conviction sur laquelle se base le TPIR pour affirmer que le génocide tutsi a été planifié. Roméo Dallaire l'aurait envoyé au siège des Nations Unies à New York le 11 janvier 1994. Ce fax contiendrait des informations importantes sur cette planification fournies par un informateur dénommé « Jean-Pierre », de son vrai nom Abubakar Turatsinze.

Ce personnage n'est pas membre des FAR comme il le prétend ; il n'est pas un informateur crédible aux yeux du major belge Höck, alors que Dallaire et la MINUAR l'ont pris au sérieux. En possession d'informations aussi graves qu'il détient de « son » informateur, Dallaire ne les a pas transmises à son chef hiérarchique, par qui passaient toutes les décisions. Il s'avère en fait que les révélations de « Jean-Pierre » ne sont que mensonges. Il en est ainsi notamment d'un soi-disant plan d'extermination du contingent belge de la MINUAR, ce qu'a démenti le capitaine Claeys devant le TPIR. Idem sur l'existence de caches d'armes à Kigali qui auraient prouvé la planification du génocide. Le fin mot de l'affaire « Jean-Pierre » appartient à sa femme ; elle a en effet déclaré devant le TPIR que son mari était en fait un agent infiltré du FPR.

Toute la tragédie rwandaise repose sur ce fax, puisque c'est sur lui que se fonde l'accusation du génocide au TPIR. Or le général Dallaire n'a pas alerté les Nations Unies de l'existence d'un plan d'extermination des Tutsis. Ce fax n'existe nulle part dans les archives de l'ONU. Ce qui n'empêche pas le FPR d'accuser les Nations Unies d'avoir abandonné les Tutsis aux bourreaux hutus ; et Paul Kagame, dans une conférence de presse organisée par le FPR le 5 novembre 1995, affirme qu'elles étaient informées d'un plan d'extermination des Tutsis et de n'avoir rien entrepris pour l'empêcher. Le 20 novembre 1995, M. Kahn rend son rapport à l'ONU dans lequel il cite les conclusions du comité d'enquête qu'il a nommé : *« Elles confirment le constat selon lequel il n'y a eu aucune information ni indication d'un génocide planifié »* (Patrick Mbeko p. 111). A New York, ce rapport a fait l'effet d'une bombe : la thèse officielle de la planification du génocide des Tutsis est remise en question.

Des témoins comme l'ancien ambassadeur américain au Rwanda, Arnold Flaten, et Amadou Deme affirment devant le TPIR n'avoir jamais trouvé quoi que ce soit sur une quelconque planification du génocide des Tutsis par le gouvernement d'Habyarimana, ou les FAR, ou quelque autre groupe armé.

L'affaire « Jean-Pierre » et le fax du général Dallaire sont une pure fiction.

Quid de Dallaire lors de l'attentat du 6 avril 1994 ?

Quand la rébellion tutsie de Kagame demande à la MINUAR la fermeture d'une des deux pistes de l'aéroport, Dallaire acquiesce. Mesure étrange car cette piste est réservée aux seuls avions officiels rwandais, celle qui reste ouverte l'étant aux compagnies civiles. Dallaire est aussi informé que le FPR a, à la barbe de la MINUAR, entreposé au CND (le parlement rwandais) où sont cantonnés six cents soldats de l'APR les missiles sol-air qui ont servi à l'attentat contre l'avion présidentiel. Et quand l'avion du président Habyarimana est pulvérisé sous les tirs des missiles le soir du 6 avril 1994, Dallaire parle d'« accident », voire d'« écrasement », niant de ce fait la réalité de l'attentat. Or son officier de renseignement, Amadou Deme, le premier arrivé sur le lieu du crash, affirme que tout le monde à la MINUAR avait la certitude que cet attentat était l'œuvre du FPR.

Dallaire n'a pas informé l'ONU que le FPR avait entreposé des missiles dans la zone sous contrôle de la MINUAR. Il n'a pas diligenté une enquête sur cet acte qui a coûté la vie à deux présidents, à leurs collaborateurs et aux trois membres d'équipage français. A Kigali se trouvent des officiers français. Ils proposent d'aider la MINUAR à faire la lumière sur ce crash, vu qu'y ont aussi péri des Français. Dallaire

repousse leur offre. Le Conseil de sécurité, l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale), des dirigeants africains, tous exigent qu'une enquête soit faite. Leur demande reste lettre morte. **Vu son attitude, Roméo Dallaire se révèle être un complice actif dans l'attentat qui visait le président Habyarimana**. Sa responsabilité dans l'effroyable bain de sang qui en a résulté est patente. Quand les Casques bleus belges se font massacrer, il reste impassible. Pour la Commission sénatoriale belge, Dallaire disposait pourtant d'indications selon lesquelles ces militaires se trouvaient en danger de mort. Il n'en a pas pour autant informé le colonel Marchal.

De fait, la MINUAR a prêté main forte au FPR : des armements lourds tiraient depuis les bâtiments des Nations Unies sur la ville de Kigali, ce qu'a confirmé le para belge Alexandre Goffin ; et plus grave, des combattants de Paul Kagame ont été surpris dans le bureau du général Dallaire, se faisant expliquer la carte d'état-major sur laquelle figuraient les positions des FAR à Kigali et dans l'arrière-pays. Cet engagement pro-FPR, le major Podvijn en a donné la preuve à la Commission parlementaire belge. Me Christopher Black, avocat au TPIR, quant à lui, porte un témoignage des plus accablants contre le général Dallaire : en octobre 2005, les documents d'archive de l'ONU dévoilés au TPIR prouvent clairement que *« Dallaire a tout fait pour étouffer la vérité sur la préparation de l'offensive finale programmée par l'APR pour la prise de Kigali avec l'assistance de l'Ouganda, des USA et de la Grande-Bretagne ; qu'il a ensuite menti à son supérieur hiérarchique Jacques-Roger Booh-Booh au sujet de cette affaire. […] En déclarant que le général Dallaire était un agent du FPR, ce que je suis en train de dire, c'est le fait qu'il travaillait pour les Américains sous les ordres d'Ottawa »* (Patrick Mbeko p. 128-129). Il importe de préciser qu'un réseau des Canadiens au DOMP (Département de maintien de la paix de l'ONU) fonctionnait en dehors des strictes procédures de l'ONU, ce qui permettait au général Dallaire de recevoir ses instructions directement du général Maurice Baril et non de Kofi Annan. Or Baril était en contact permanent avec le Pentagone, et adressait ses messages officiels à Dallaire sans passer par Jacques-Roger Booh-Booh. Enfin, Dallaire était en contact permanent avec des officiers américains opérant au Rwanda : les services d'écoute français basés à La Réunion ont détecté que Roméo Dallaire, patron des Casques bleus, en référait non pas à ses supérieurs de l'ONU, mais au lieutenant-général Daniel Schroeder, patron américain de l'opération *Support Hope* – opération prétendument humanitaire – avec copie au lieutenant-colonel Jim Anderson, basé à l'ambassade américaine à Kigali. Parallèlement à la MINUAR, Dallaire travaillait donc à l'intérieur d'une chaîne de commandement dirigée par les USA.

La guerre au Kivu et les manœuvres des Etats-Unis pour évincer la France

Dès la fin de la guerre froide, le monde a changé. En Afrique les cartes sont redistribuées. Le nerf de ce renversement : les immenses ressources minières de l'Afrique – 78% des réserves mondiales de chrome, 89% de platine, 59% de cobalt, sans compter le coltan. Les Etats-Unis convoitent ces richesses, mais la France, en s'appuyant sur Mobutu, contrôle la région des Grands-Lacs. Washington adoube le président ougandais Yoweri Museveni, pilier de toute la stratégie anglo-saxonne. C'est lui qui va permettre aux Américains de créer leur pré carré en Erythrée, Ethiopie, Ouganda, Kenya, Tanzanie, Rwanda, Burundi et Zaïre, et d'évincer la France. **La guerre d'agression dont le Zaïre est victime à partir d'octobre 1996 s'inscrit dans ce large contexte. Il ne s'agit pas d'un conflit entre ethnies africaines comme les médias le présentent, mais d'une guerre entre grandes puissances occidentales. D'un côté les Américains soutiennent Museveni et Kagame, de l'autre les Français soutiennent Mobutu**. Les Américains en sortiront vainqueurs en provoquant la chute de Mobutu, ce qui enlève à la France son leadership, et obtiennent le contrôle sur la région des Grands Lacs.

Dans les faits, voici comment les choses se sont passées :

En juillet 1994, deux millions de Hutus, fuyant l'avancée du FPR de Paul Kagame, ont trouvé refuge dans les provinces zaïroises du Nord et du Sud-Kivu. Cette population est composée de bataillons entiers de l'armée d'Habyarimana qui ont emporté avec eux leur matériel de guerre, des milices qui ont

participé aux massacres, des anciens membres du gouvernement déchu et des cadres de l'administration publique : un danger pour le nouveau régime tutsi de Paul Kagame ! Kigali y trouve le prétexte à son attaque du Zaïre. L'opération s'est passée sous le couvert d'une rébellion menée par des Zaïrois et les « Banyamulenge », qui sont des Tutsis vivant au Zaïre. Kagame et Museveni envahissent le Zaïre avec le soutien des Américains. Ceux-ci trouvent en Laurent-Désiré Kabila, vieil opposant à Mobutu depuis plus de trente ans, l'homme de paille idéal pour légitimer cette invasion. La version officielle veut en effet que Kabila mène la rébellion avec l'AFDL-Z (Alliance des forces démocratiques pour la libération du Zaïre), alors qu'en réalité, ce sont les troupes de Kagame et de Museveni qui opèrent. Ainsi a débuté la guerre qui a provoqué le départ des ONG, l'extermination de centaines de milliers de réfugiés hutus et le renversement du président Mobutu.

La France appelle à la constitution d'une force internationale pour venir en aide aux réfugiés dans les camps du Kivu, mais les Etats-Unis s'y opposent. Il faut savoir que Washington parrainait ce carnage, ce dont témoignent d'une part une note des services secrets rwandais retrouvée des années après les faits, d'autre part un autre document secret dans lequel Kenneth Bacon, porte-parole du département de la Défense (USA), *« veut un siège à feu et à sang à Goma »* (Patrick Mbeko p. 137). Le Canada entre alors dans l'arène. Derrière son image de neutralité qui prévaut sur la scène internationale, le Canada est un affidé de Washington et, on l'a vu, les deux pays sont les commanditaires du FPR. Les deux Etats montent un scénario qui va marcher à merveille : le Canada propose de conduire la mission militaro-humanitaire au Kivu, en assurant qu'il réussirait à convaincre les USA d'y participer ; et Washington « acquiesce » la proposition canadienne. Du coup la France est écartée de cette force multinationale. Baptisée *Phoenix Tusk* (Défense Phénix), l'opération est commandée par le général de l'armée de terre canadien Maurice Baril, l'homme de confiance du Pentagone. Officiellement, le major général américain E. P. Smith le seconde, alors qu'en réalité il en est le vrai patron. C'est ainsi que les Américains et leurs suppôts rwandais et ougandais ont toute latitude pour agir. *« Depuis la genèse de la crise des Grands Lacs qui a débuté en octobre 1990 pour culminer avec l'invasion du Zaïre en octobre 1996, les Etats-Unis ont pris soin d'écarter systématiquement tous les Européens – particulièrement les Français – de toutes les missions onusiennes dans la région des Grands Lacs »* (Patrick Mbeko p. 140). Bloquer systématiquement toute tentative de la France de voler au secours d'Habyarimana et plus tard de Mobutu, s'opposer systématiquement à toute solution proposée par la France pour résoudre la crise rwandaise : telle a été la stratégie des Etats-Unis et du Royaume-Uni, menée avec l'aide des Canadiens.

Les immenses camps de réfugiés au Kivu sont bombardés par l'APR de Kagame en novembre1996. Puis ses troupes attaquent depuis l'ouest, ne donnant pas d'autre issue aux réfugiés que de se replier en direction du Rwanda. La presse, jusque-là tenue à l'écart, peut filmer les réfugiés regagnant leur pays « dans la joie et dans l'allégresse ». Il fallait montrer à la face du monde « ce retour libérateur ». But de cette intoxication médiatique : démontrer l'inutilité de la force multinationale. Mais dans la forêt équatoriale du Kivu, l'APR se livre à une véritable boucherie : plusieurs centaines de milliers de morts hutus et zaïrois, voire un million. Les officiels zaïrois affirment que sur les deux millions de réfugiés hutus, seule une infime partie a regagné le Rwanda. Emma Bonino, la commissaire européenne chargée de l'action humanitaire, sur place fin janvier 1997, a corroboré ce constat. Alertés, la France, les Pays-Bas et le Sénégal se sont montrés farouchement opposés à l'arrêt de la mission internationale. En vain. La coalition anglo-saxonne l'a emporté. *« Les mêmes "metteurs en scène" de la déstabilisation du Rwanda, à travers la mission de l'ONU (MINUAR), se sont retrouvés à piloter la mise en place de la force multinationale mort-née. […]* ***Les événements du printemps 94 au pays des mille collines n'étaient que le prélude de ce qui allait se dérouler des années plus tard au Zaïre*** *»* (Patrick Mbeko p. 162-163).

Le rôle géopolitique de Kagame

La France évincée, les Anglo-saxons ont ouvert la voie à la mainmise de leurs multinationales sur la moitié des réserves mondiales de cobalt, 10% de celles de cuivre, 30% de celles de diamant et plus de 70% de celles de coltan (contraction du mot colombo-tantalite) que recèle la RDC. L'American Mineral Field Inc. (AMFI), Barrick Gold Corporation (BGC), Heritage Oil, Banro Resource Corporation (BRC), Emaxon, Anvil Mining, vont ainsi prendre leur part du gâteau, sous la supervision de l'Ouganda et du Rwanda. *« La réalité est que Kagame est à la tête d'un pays qui sert aujourd'hui de sanctuaire aux ressources minières pillées en RDC par ses hommes »* (Patrick Mbeko p. 253). Le coltan et la cassitérite provenant de RDC arrivent en Europe via Ostende et Anvers, après être sortis du continent africain principalement par Kigali. C'est à ce pillage organisé des richesses minières de la RDC que le Rwanda doit sa croissance et sa stabilité.

En novembre 2008, le CNDP (Congrès national pour la défense du peuple – « rébellion congolaise » créée et soutenue par Kagame) déclenche une guerre avec pour objectif de permettre aux compagnies minières canadiennes d'avoir des contrats plus lucratifs au Kivu. Quatre multinationales canadiennes, une multinationale israélienne et deux sociétés multinationales américaines sont soupçonnées d'avoir soutenu cette guerre.

Kagame joue ainsi un rôle géopolitique qui s'est précisé au fil des années. Il est l'acteur incontournable dont les Américains, les Canadiens, les Britanniques et les Israéliens ont besoin pour leur stratégie colonisatrice dans la région. *« Le Rwanda est devenu l'épicentre de toutes les attentions et de toutes les initiatives militaro-économiques occidentales et israéliennes en Afrique. Aucune critique contre le régime n'est permise au nom du "génocide des Tutsis" et de la sécurité du Rwanda »* (Patrick Mbeko p. 262). Kagame est soutenu dans sa chasse aux « génocidaires hutus » au Kivu, comme l'y a encouragé le ministre des Affaires étrangères du Canada Lawrence Cannon, le 6 février 2009. Cette chasse sert de couverture à l'extermination des populations bantoues et au pillage des ressources minières de la RDC. Les pressions exercées ces derniers temps sur le Rwanda par les Etats-Unis, l'ONU et l'Union Europénne pour qu'il cesse de soutenir les groupuscules armés à l'Est du Congo sont de la pure hypocrisie, quand on découvre qu'ils sont les mêmes à tirer profit de la place stratégique qu'occupe le Rwanda dans la région des Grands Lacs et du pillage des minerais précieux du Kivu orchestré avec leur aide par le président Paul Kagame !

Le gouvernement de Kagame est passé maître dans la manipulation idéologique qu'il exerce grâce à sa maîtrise des médias et des réseaux sociaux, réussissant aisément à berner journalistes, fonctionnaires, policiers, juges et, forcément, les simples citoyens que nous sommes. Son rôle : perpétuer « sa vérité » sur le génocide rwandais. C'est « la doxa » non seulement admise, mais défendue par l'immense majorité des personnes qui, quel que soit leur titre et leur fonction, s'expriment sur le « génocide des Tutsis par les Hutus ». Cette vérité officielle, les propagandistes de Kagame l'ont imposée et réussissent encore aujourd'hui à la maintenir en Afrique et dans les pays occidentaux. C'est au point qu'il ne fait pas bon être Hutu en France par exemple, mais au Canada en particulier où beaucoup de ces réfugiés, qui ont fui la dictature de Kagame, sont poursuivis et accusés d'avoir participé au génocide. Le réseau tutsi a réussi jusqu'à noyauter les structures de l'Etat fédéral canadien : *« Ces agents du FPR, payés avec l'argent des contribuables canadiens, […] entretiennent dans l'administration publique toute une psychose des "génocidaires hutus". […] "Ainsi conditionné, Ottawa met ses ressources au service de la traque des Hutus, à coups de refoulements, d'expulsions, de harcèlement judiciaire et de faux procès" »* (Patrick Mbeko p. 270, qui cite Bernard Desgagné, *Ottawa infiltré par le FPR*, Lequebecoiss.org). Deux Hutus rwandais, Désiré Munyaneza et Léon Mugesera, illustrent à eux seuls à quel point la justice canadienne est instrumentalisée par le pourvoir tutsi du Rwanda. Le premier a été condamné à perpétuité par la Cour supérieure du Québec, le second a été extradé à Kigali pour y être jugé.

« Le gouvernement du Rwanda et l'association IBUKA (association rwandaise des soi-disant victimes du génocide, liée au régime de Kigali) recrutent et préparent des témoins pour des procès au TPIR, au Rwanda et dans d'autres pays. On parle de "syndicats de délateurs". […] Il faut dire qu'au

Rwanda, la délation est devenue une véritable industrie au service du pouvoir tutsi, qui exploite la souffrance des victimes du génocide rwandais comme une véritable "industrie du génocide" » (Patrick Mbeko p. 272). Un rapport coproduit par Human Rights Watch et la FIDH (Fédération internationale des Droits de l'Homme) en avril 1995 démontre l'ampleur qu'a prise cette stratégie tutsie de délation. A Butare, les deux ONG ont identifié un réseau de « survivants » utilisés comme « accusateurs sur demande » à la solde d'individus déterminés à faire emprisonner la personne dont ils veulent se débarrasser. Désiré Munyaneza en est un exemple. Le jugement inique dont cet homme est la victime est révélateur du calvaire vécu par de nombreux Hutus réfugiés dans plusieurs pays occidentaux. C'est dans ces pays qu'opère le réseau de délateurs se présentant comme « rescapés du génocide » monté par Kagame pour traquer les Hutus en exil. Quant au réfugié politique Léon Mugesera, si le Canada s'en est débarrassé au mépris des règles internationales en le remettant aux mains de ceux qui le pourchassaient, c'est parce qu'Ottawa était conscient de la fragilité du dossier.

C'est ainsi que Kagame détourne l'attention de l'opinion publique sur les crimes qu'il a commis et continue de commettre dans la région des Grands Lacs.

En août 2010, d'anciens proches de Kagame en exil ont publié des accusations accablantes pour le dictateur de Kigali. Il s'agit de Kayumba Nyamwasa, chef d'état major des armées rwandaises, de Patrick Karegeya, ancien chef de renseignements extérieurs assassiné le 1er janvier 2014 par les sbires du régime tutsi, de Theogene Rudasingwa, chef de cabinet de Kagame, et de Gerald Gahima, procureur de la République du Rwanda et vice-président de la Cour suprême.

Boucheries génocidaires au Kivu, viols à répétition, vagins mitraillés

Plus de dix ans après le génocide, les assassinats de Tutsis se poursuivent au Rwanda de Paul Kagame. Des Tutsis eux-mêmes en témoignent : ils sont convaincus que ces assassinats sont exécutés par des commandos de la DMI (Directorate of Military Intelligence), les forces spéciales de l'APR. Ils ont constaté qu'il y a recrudescence d'assassinats de Tutsis chaque fois que le régime du FPR se trouve face à des problèmes politiques liés à l'absence des droits humains et des libertés publiques ainsi qu'à la contestation populaire. Mais surtout, ces assassinats ont déjà servi de prétexte au président Kagame pour attaquer les camps de réfugiés hutus dans le Kivu. La chasse aux « génocidaires » est le paravent derrière lequel Kagame entreprend l'annexion du Kivu et le pillage de ses fabuleuses richesses minières, avec la complicité et l'aide matérielle des Occidentaux. Il met son plan à exécution : chasser les Congolais de leurs terres, implanter à leur place une population tutsie rwandaise… qui deviendra automatiquement congolaise. Ces Tutsis seront faussement appelés « Banyamulenge », leur ressemblance et leur langue avec cette ethnie favorisant cette falsification.

Le 4 novembre 2008 à Kiwanja (Nord-Kivu), Laurent Nkundabatware, plus connu sous le nom de Laurent Nkunda, et ses hommes du CNDP égorge et tue par balles 275 personnes avec une cruauté indescriptible. Aux obus, gourdins, baïonnettes, kalachnikovs vient s'ajouter une nouvelle arme de guerre : le viol. *« Le corps de la femme congolaise est devenu un champ de bataille inédit où se déroulent des scènes qui défient le bon sens : viols à répétition par des dizaines d'hommes en armes, mutilations, bâtons, bouteilles, couteaux enfoncés dans les parties intimes… Des fois, après le viol, on mitraille l'organe sexuel ! »* (Patrick Mbeko p. 343). Femmes de tous âges, fillettes, ont leur appareil génital abîmé et en sont psychiquement marquées à vie – des jeunes garçons aussi sont violés. Ces viols sont commis collectivement en présence des maris et des enfants des victimes. Le plus ahurissant est que ces viols collectifs se sont parfois passés à quelques kilomètres seulement d'un campement onusien. Le nombre de femmes violées se chiffre à plusieurs centaines de milliers.

Le docteur congolais Denis Mukwege, dont la renommée est devenue internationale pour son extraordinaire travail chirurgical de reconstruction vaginale à l'hôpital de Panzi à Bukavu, en témoigne au

risque de sa vie. Ce docteur exceptionnel sait qui sont les commanditaires de ces boucheries. Menacé de mort, il a réchappé d'un attentat dans lequel son chauffeur a été tué. Avec un courage hors du commun, il continue inlassablement ses interventions chirurgicales grâce auxquelles de nombreuses femmes retrouvent une vie plus ou moins normale.

Considérées comme « impures », ces femmes sont souvent rejetées par leurs familles. Leur vie est complètement brisée. Le viol comme arme de guerre à grande échelle entraîne la mort sociale de tout un peuple : détruire l'organe reproducteur, anéantir la vie, désintégrer la structure sociale des habitants, anéantir toute une communauté, tel est l'objectif de cette destruction sexuelle exercée sur les femmes congolaises du Kivu.

Des témoins gênants assassinés par le FPR

Le Père blanc Guy Pinard a été abattu le 2 février 1997 alors qu'il célébrait l'eucharistie dans sa paroisse de Kampanga. Le Père Claude Simard a été tué à coups de marteau dans la nuit du 17 au 18 octobre 1994 dans sa paroisse de Ruyenzi à Butare. Tous deux en savaient trop sur les tueries commises par le FPR. Tous deux étaient canadiens. Mais le Canada s'est toujours refusé à enquêter. Les familles de ces deux missionnaires attendent toujours de la justice canadienne qu'elle fasse son travail sur ces assassinats.

Kigali a voulu faire croire que le Père Guy Pinard avait été tué par des Hutus. La vérité est pourtant connue de tous, y compris des autorités canadiennes. A l'époque de ces faits, les enquêteurs canadiens se sont rendus sur les lieux ; ils y ont recueilli des témoignages précis sur le déroulement de l'assassinat et sur l'identité de l'assassin, Dieudonné Mwiyeretse, un Tutsi instructeur de tir dans l'APR. Mais les enquêteurs canadiens ont étouffé l'affaire pour ne pas nuire au gouvernement de Paul Kagame. C'est aussi dans le secteur de Kampanga que le FPR a tué de sang-froid quatre observateurs de l'ONU en l'espace d'un mois, et cinq autres de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés.

Quant à l'assassinat du Père Claude Simard, un enquêteur de la mission des Nations Unies au Rwanda, le capitaine Tim Isberg, a révélé dans son rapport du 9 mars 1995 que cet assassinat avait été commandité par les hauts responsables du FPR, et que des faits accablants avaient délibérément été soustraits lors de l'enquête.

Si le Canada entre dans les pires compromissions pour protéger le gouvernement de Kagame, il en est tout autrement de l'Espagne. Le Père Joaquim Vallmajo a été tué trois semaines après le début du génocide à Byumba, dans le nord du Rwanda, en zone occupée par le FPR. Quatre frères maristes, Mayor Garcia, Julio Rodriguez Jorge, Miguel Angel Isla Lucio et Fernando de la Fuente, ont été tués près de Bukavu à l'est du Congo le 31 octobre 1996 lors des attaques que l'APR a menées contre les camps de réfugiés hutus rwandais. Trois coopérants de Médecins du Monde, qui travaillaient dans le camp situé à Mugunga où ils avaient été témoins de meurtres, ont été abattus le 18 janvier 1997 à Ruhengeri, ville frontalière avec le Congo située au nord-ouest du Rwanda. Un prêtre basque, Isidro Uzeudun Pouzo, a été tué en juin 2000 à Muhina (Rwanda). Les proches de ces victimes ont saisi la justice espagnole en mai 2005. Le 6 février 2008, le juge d'instruction espagnol Fernando Andreu Merelles a lancé quarante mandats d'arrêt internationaux à l'encontre d'officiers supérieurs de l'APR pour actes de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et terrorisme commis au Rwanda et en RDC entre le 1er octobre 1990 et 2002. Parmi ces quarante mandats, deux visent les présumés responsables des assassinats des Pères canadiens Claude Simard et Guy Pinard. Plusieurs de ces officiers tutsis rwandais sont sous mandat d'arrêt international émis par le juge français Jean-Louis Bruguière dans le cadre de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana. Le juge Andreu Merelles attribue lui aussi cet attentat au FPR de Kagame. Suite à l'ordonnance du juge Bruguière, Kigali avait rompu ses relations diplomatiques avec la France, jusqu'à ce quelles soient rétablies en 2009 par Bernard Kouchner, alors ministre français des

Affaires étrangères sous le premier gouvernement de François Fillon et la présidence de Nicolas Sarkozy. Bernard Kouchner est un proche ami du dictateur Paul Kagame.

En mai 2011 à Washington, la police américaine a arrêté l'un des quarante militaires incriminés par le juge espagnol Andreu Merelles et recherchés par Interpol. Il s'agit du major Justus Majyambere, qui a participé à l'attaque contre le siège de Medicos del Mundo et à l'assassinat de Flors Sirera, Manuel Madrazo et Luis Valtueña. Justus Majyambere serait retourné sans encombres au Rwanda, avec la complicité des USA en raison de leur soutien inconditionnel au pouvoir tutsi de Kagame. WikiLeaks a divulgué des câbles diplomatiques américains qui montrent à quel point les mandats d'arrêt du juge espagnol ont contrarié les autorités américaines ; celles-ci ont exercé des pressions à peine voilées sur l'Espagne pour la contraindre à adopter une attitude conciliante avec le régime de Kagame.

Le TPIR et la procureure Louise Arbour

En septembre 1996, la Canadienne Louise Arbour succède au Sud-Africain Richard Goldstone en tant que procureure générale du TPIY (Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie) et du TPIR (Tribunal pénal international pour le Rwanda). Carla Del Ponte lui succédera en septembre 1999. D'emblée elle s'attaque unilatéralement aux responsables politiques et militaires du gouvernement hutu d'Habyarimana ; seuls les Hutus sont dans son point de mire. En outre, Paul Kagame est informé dans les moindres détails de toutes les activités du TPIR.

En juillet 1997, elle prend ce qui est considéré comme son initiative majeure, en lançant l'opération « Naki » (Nairobi-Kigali) qui aboutit à l'interpellation de neuf suspects à Nairobi et Mombasa (Kenya). En 1998, elle lance l'opération « Kiwest » visant plusieurs ministres du gouvernement intérimaire ainsi que des hauts responsables du MRND réfugiés au Mali, au Bénin et au Togo. L'année suivante, plusieurs anciens ministres sont interpellés au Cameroun. Louise Arbour a ainsi procédé à 23 arrestations. Sa stratégie globale a été de privilégier la piste du génocide des Tutsis planifié par les Hutus. Tout dans son attitude manifeste son parti pris pour le FPR et Paul Kagame.

En mars 1998, s'inspirant des procès collectifs de Nuremberg, elle défend un procès impliquant 29 accusés avec à leur tête le colonel Théoneste Bagosora considéré comme le cerveau de la planification du génocide. L'acte d'accusation est rejeté par le juge Tafazzal Hussein Khan (Bangladesh) au motif qu'un tel procès violerait les droits des accusés. La procureure, déboutée en appel, se résout à des procès collectifs comprenant moins d'accusés. C'est sous son mandat que sont prononcées les premières condamnations, très médiatisées par la presse internationale : celles de l'ex-premier ministre Jean Kambanda le 4 septembre 1998, et de l'ancien maire Jean-Paul Akayesu, le 2 octobre 1998. *« Et pourtant,* ***ces condamnations saluées dans le monde cachent une partie sombre des scandales judiciaires qui caractérisent le TPIR depuis sa fondation*** *»* (Patrick Mbeko p. 392).

Le procès de Jean-Paul Akayesu

Le procès de Jean-Paul Akayesu a débuté le 9 janvier 1997. Mais dans quelles circonstances ? Il s'avère que *« le TPIR va se contenter d'approximations et de témoins plus ou moins corrompus presque tous recommandés par des sympathisants de l'APR »* (Patrick Mbeko p. 394). J.-P. Akayesu a été accusé de génocide et de crimes contre l'humanité ; il a été inculpé pour quinze chefs d'accusation dont trois portant sur des violences sexuelles retenus contre lui par la procureure, à la demande d'Hillary Clinton semble-t-il. Or un ancien membre du FPR, de la même commune de Taba que l'accusé, qu'il connaissait très bien, a témoigné sous serment qu'Akayesu n'avait jamais participé à une quelconque incitation au meurtre et à l'assassinat de Tutsis dans sa commune. Le 25 mars 2001, il déclare : *« A la fin de la guerre, je suis rentré à Taba le 27 juin 1994. Tout le monde parlait de Silas Kubwimana comme provocateur de*

tueries et non de Jean-Paul Akayesu » (Patrick Mbeko p. 394). Le TPIR n'a jamais pris en compte ce témoignage. Pire, il accrédite la fabrication de preuves à charge fournies par les soi-disant réchappés du génocide de l'association IBUKA. Aucune des vingt-huit personnes qui ont témoigné contre Akayesu n'ont pu apporter une quelconque preuve matérielle à leurs dépositions.

Jean-Paul Akayesu, estimant ne pas avoir été défendu correctement, demande le 18 septembre 1998 de pouvoir faire appel à l'avocat canadien Me John Philpot. Le 30 septembre la chambre de première instance le lui refuse. Me Philpot demande des explications qu'il ne recevra pas. La nuit du même jour, le responsable de la section des avocats et de la gestion du quartier pénitentiaire, Alessandro Caldarone, fournit à l'accusé une liste de six noms d'avocats et leur curriculum vitae, l'enjoignant à en choisir deux au plus tard le lendemain. *« Ce stratagème, très répandu au TPIR, consiste à mettre à la disposition de l'accusé des avocats ayant des accointances avec le procureur, pour ainsi assurer la condamnation dans des simulacres de procès avec une défense bancale »* (Patrick Mbeko p. 3987-398). J.-P. Akayesu n'en veut pas et réitère sa demande d'être défendu par Me Philpot. Suite à la fin de non-recevoir qui lui est opposée, il entame une grève de la faim, à laquelle se joignent vingt-cinq autres accusés pour les mêmes raisons. Le TPIR intercepte le courrier qu'Akayesu adresse à Me Philpot. De telles pratiques de la part d'un tribunal onusien sont à peine croyables.

L'acharnement du TPIR contre Jean-Paul Akayesu est des plus troublants. Pour la procureure Louise Arbour, le jugement issu du procès Akayesu accrédite une reconnaissance judiciaire claire et définitive d'une « planification du génocide des Tutsis par les Hutus ».

Le procès de Jean Kambanda

Après la victoire de l'APR, Jean Kambanda, qui avait présidé le gouvernement intérimaire constitué après l'attentat contre l'avion présidentiel d'Habyarimana, s'est réfugié en juillet 1994 dans les camps à l'Est du Zaïre, avant de s'exiler au Kenya en 1996. C'est là qu'il a été arrêté et transféré au centre de détention d'Arusha. Comme pour J.-P. Akayesu, le TPIR, le 5 mars 1998, impose à Jean Kambanda un avocat camerounais, Me Michael Oliver Inglis, en lieu et place de Me Johan Scheers auquel l'accusé a fait recours. Or Me Inglis est un ami de longue date de la famille de Bernard Muna, l'adjoint de Louise Arbour. Quand, le 22 mai 1998, Jean Kambanda plaide coupable à toutes les charges retenues contre lui, dont le génocide des Tutsis, les medias du monde entier en donnent la nouvelle et le TPIR connaît son heure de gloire. Mais qu'en est-il des événements troublants qui se cachent derrière cet « aveu » spectaculaire ?

Il convient de relever que dès son arrestation, J. Kambanda a été mis à l'écart par le bureau de la procureure, et soumis à d'énormes pressions loin des regards indiscrets. Pierre Duclos, l'un des policiers chargés de l'interroger, a été embauché par sa compatriote Louise Arbour : ancien policier à la Sûreté du Québec, le personnage a un passé sulfureux, accusé de parjure, fabrication de preuves et d'entrave à la justice lors d'un procès retentissant au Canada.

Comme il avait été convenu que le TPIR le soutienne dans sa démarche de mettre à nu les responsabilités et du MRND et du FPR dans le drame rwandais, Jean Kambanda avait rédigé un manifeste destiné au public. Mais les juges du TPIR n'eurent jamais connaissance de ce document : Bernard Muna en a dissimulé l'existence. Révolté, Jean Kambanda se dit victime d'une arnaque qui a mené à sa condamnation : *« "Le bureau du procureur a, de sa propre initiative, rédigé de sa main un contrat léonin, unilatéral et partant illicite, que j'ai dénoncé et dans lequel il me contraignait à ne pas me défendre. L'objectif était de faire passer des contrevérités afin de justifier non seulement ma propre condamnation mais aussi celle de toutes les personnes qu'il avait sciemment et sélectivement pris soin de faire figurer dans mon acte d'accusation." »* (Patrick Mbeko p. 414-415). J. Kambanda réfute en bloc l'existence d'une planification d'un génocide des Tutsis par les Hutus. Il dénonce le laisser-faire des Nations Unies dans le massacre des populations rwandaises. Il explique que toutes les tentatives du

gouvernement intérimaire, qu'il dirigeait, à parvenir à un cessez-le-feu avec le FPR se sont heurtées à une fin de non-recevoir.

Dieudonné Niyitegeka a joué un rôle important dans la rafle de juillet 1997 au cours de laquelle Jean Kambanda a été arrêté avec plusieurs autres dirigeants rwandais. Trésorier des Interahamwe, Dieudonné Niyategeka est donc l'homme qui logiquement devrait être inculpé par le TPIR ; comment expliquer alors qu'il ait obtenu un traitement spécial de la part de Louise Arbour ? Avec l'aide de la procureure, il a pu se réfugier au Canada sans du tout y être inquiété par la justice. Son identité a été changée ; placé sous protection spéciale de la GRC (Gendarmerie royale du Canada), il est l'objet d'infinies précautions que seules expliquent les compromissions qui le lient à la procureure du TPIR.

Les manoeuvres de l'enquêteur Tremblay

Le TPIR serait-il devenu une sorte de cellule terroriste destinée à faire parler les détenus sous la torture psychologique et physique ? Un autre enquêteur canadien, Rejean Tremblay, a ainsi terrorisé et torturé psychologiquement Juvénal Uwilingiyimana dès le mois d'août 2005, quand les enquêteurs du TPIR sont venus le rencontrer à Bruxelles. J. Uwilingiyimana a écrit une lettre au procureur du TPIR. Il y affirme notamment : *« Je ne veux pas mentir pour faire plaisir aux enquêteurs et donner du crédit à votre thèse selon laquelle le génocide rwandais a été planifié par le MRND et l'Akazu* [*maisonnée* en kinyarwanda, surnom donné à l'entourage proche d'Habyarimana] *restreint et élargi. Je suis prêt à supporter toutes les conséquences telles qu'elles m'ont été précisées par les enquêteurs Tremblay et Delvaux : je serai lynché, écrasé, mon cadavre sera piétiné dans la rue et les chiens me pisseront dessus (propres termes des enquêteurs) »* (Patrick Mbeko p. 407-408). Peu après cette lettre, le corps dénudé et en décomposition de Juvénal Uwilingiyimana a été retrouvé dans un canal en plein cœur de Bruxelles.

Rejean Tremblay a trempé dans des actions douteuses. Il a soudoyé l'ancien adjudant-chef Rekeraho et chef des massacreurs de Sovu, pour traîner devant la cour d'Assises de Bruxelles deux bénédictines du monastère de Sovu (près de Butare), les sœurs Gertrude et Kizito, condamnées le 8 juin 2001 à 15 et 12 ans de prison. Rekeraho s'est depuis lors rétracté devant les journalistes belges, affirmant que l'enquêteur Tremblay avait conclu un deal avec lui pour charger à tort les deux religieuses.

Ceci fait, Rejean Tremblay soudoie un autre Hutu et ancien membre du MRND, Michel Bagaragaza, qui au bout de trois années de tractations finit par accéder à la demande des enquêteurs du TPIR : préparer des accusations de choc contre les responsables hutus du MRND, en échange de quoi le procureur s'engage à faire assurer sa sécurité et celle de sa famille, tout en renonçant à mener des poursuites judiciaires contre lui, à ne pas le faire témoigner en personne à Arusha, à changer son identité et si requis sa physionomie par le biais de la chirurgie esthétique. C'est ce que révèle Charles Onana, qui a enquêté sur les pratiques « mafieuses » du TPIR. *« Que dire d'autre si ce n'est qu'au sein de ce puissant tribunal onusien, on fabrique des coupables, on corrompt et dans certains cas on martyrise des accusés, on menace des avocats de la défense, on embauche des pseudo-experts et des gens au passé douteux et on essaie d'organiser une corruption généralisée pour accréditer la thèse d'un génocide planifié par les Hutus contre la minorité tutsie au Rwanda »* (Patrick Mbeko p. 412-413).

Quid de la crédibilité du TPIR ?

Il faut le souligner : **le TPIR ne dispose d'aucun élément validant la thèse d'un génocide planifié par les Hutus pour exterminer les Tutsis**. Il en va tout autrement en ce qui concerne les tueries massives perpétrées par le FPR : les documents l'attestant sont entre les mains de la procureure Louise Arbour ; elle les a occultés jusqu'à ce jour. Il est pour le moins troublant qu'au vu de la rapidité avec laquelle le gouvernement hutu a été renversé et la prise quasi immédiate du pouvoir par Paul Kagame qui s'en est suivi, le TPIR n'ait pas une seule fois envisagé l'éventualité d'une conspiration du FPR.

Conclusion

Ce qui s'est passé au Rwanda en avril 1994 n'est pas un génocide des Tutsis planifié par les Hutus. Mais le dire fait passer pour un révisionniste. **Des Hutus et des Tutsis ont été massacrés dans la situation de chaos généralisé provoqué par l'APR. Mais l'affirmer fait passer pour un négationniste**, tout comme sont accusés d'antisémitisme ceux qui dénoncent la politique du gouvernement israélien. L'histoire officielle de cette tragédie, celle qu'impose le gouvernement de Kagame, cette doxa d'un génocide des Tutsis planifié par les Hutus, est défendue par Washington, Ottawa, Londres et Tel Aviv. Pour avoir publié *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali*, l'écrivain et journaliste québécois Robin Philpot a été pris à partie avec virulence par Radio-Canada et le quotidien *La Presse* de Montréal. Christian Davenport et Allan Stam cités supra sont devenus des négationnistes du génocide des Tutsis, insultés, calomniés, menacés par le gouvernement de Kagame. Même le TPIR les a rejetés.

« Le Rwanda rend fous ceux qui défendent Kagame et les Tutsis, et leur fait croire la plus grossière des rumeurs en rejetant sur leurs ennemis la charge de la preuve. […] Et pourtant les informations et les connaissances dont on dispose aujourd'hui confirment, pour qui veut bien le voir, que ***l'histoire officielle de cette grande tragédie ne tient plu****s. En effet, des enquêtes sérieuses menées par de nombreux acteurs (journalistes, historiens, experts, ONG, Nations Unies, juristes…) montrent que* ***celui qui se fait passer pour "le sauveur des Tutsis" est l'architecte principal du drame que vivent les populations des Grands Lacs****. Il a non seulement assassiné deux chefs d'Etat africains, mais est aussi responsable du génocide rwandais et de ses suites catastrophiques au Congo voisin »* (Charles Péan, cité par Patrick Mbeko p. 296).

L'événement déclencheur de la tragédie rwandaise est l'attentat contre l'avion présidentiel de Juvénal Habyarimana le 6 avril 1994. Ceux qui ont ordonné le tir des missiles savaient que la mort du président hutu déclencherait un effroyable bain de sang. Toute l'histoire du génocide rwandais repose sur cet événement. Le TPIR le reconnaît, mais n'a diligenté aucune enquête pour en démasquer les auteurs. L'ONU ne veut pas savoir qui est derrière cet attentat. L'omerta autour du crash de l'avion d'Habyarimana est totale. Jusqu'au jour où le journaliste Steven Edwards, correspondant du *National Post* auprès des Nations Unies à New York, révèle le 1er mars 2000 que l'ONU détient dans ses cartons un rapport confidentiel mettant en cause le président Paul Kagame dans l'attentat contre Juvénal Habyarimana. Ces révélations confirment ce qui ne fait aucun doute pour le juge antiterroriste français Jean-Louis Bruguière tout comme pour la justice espagnole ainsi que pour les nombreux témoins cités plus haut: **l'actuel président rwandais Paul Kagame a lui-même commandité l'attentat contre le Falcon 50 du président Habyarimana**.

Les révélations de Steven Edwards font l'effet d'une bombe aux Nations Unies. L'impact médiatique qui s'ensuit est immédiat et ne cesse, depuis, de faire boule de neige. Vingt-sept accusés détenus par le TPIR à Arusha et quelques-uns de leurs défenseurs écrivent au secrétaire général de l'ONU, lui demandant la publication de ce rapport confidentiel. Trois jours plus tard, le directeur des affaires juridiques indique aux avocats qu'un « mémorandum interne et confidentiel » de trois pages a bien été trouvé dans les classeurs de l'ONU, et que l'auteur, Michael Hourigan, ancien enquêteur au bureau de Louise Arbour, l'a réalisé à sa seule initiative et ne l'a jamais transmis à la procureure. « *"Faux !", rétorque l'intéressé, et de soutenir avec force : "Je maintiens ce que j'ai dit au juge Bruguière. On m'a toujours assuré que l'enquête sur l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, qui a déclenché le génocide, faisait partie de mon travail. Et puis, quand j'ai trouvé une piste sérieuse, le procureur général du TPIR, Louise Arbour, m'a demandé de tout arrêter en février 1997. J'étais sous le choc et j'ai démissionné peu de temps après." »* (Patrick Mbeko p. 423). Au cours de son enquête, Michael Hourigan est entré en contact avec trois membres du FPR qui lui ont dit avoir fait partie d'une cellule chargée de préparer l'attentat contre Habyarimana sous la direction de Paul Kagame. Ils ont informé Hourigan que dix militaires du FPR auraient organisé l'attentat contre le Falcon d'Habyarimana à partir de trois positions de tir et autant de postes de commande aux abords de l'aéroport de Kigali. Les noms et les grades de ces soldats de l'ombre ont été communiqués aux enquêteurs de l'ONU. Les Nations Unies

détiennent en effet un document de quatre pages estampillé « secret » dans lequel figurent les détails de l'attaque, l'identité et la description des sources ainsi que la liste des membres de ce commando spécial appelé « le Réseau ». Le *National Post* affirme que ce mémorandum interne aurait été donné « en mains propres » à Louise Arbour. Peu après, le *New York Times* révèle que Louise Arbour a dissimulé un autre rapport des enquêteurs de l'ONU, un document de 150 pages, concernant les crimes de guerre commis par les forces armées croates – que soutenaient les USA – contre les Serbes dans la province de Krajina, où 200.000 personnes furent déplacées, 150 exécutées sommairement et plusieurs centaines disparues. L'emprise que les responsables de l'OTAN ont exercée sur le TPIY et sa procureure Louise Arbour est reconnue par les responsables de l'OTAN eux-mêmes.

Michael Hourigan ne se rendait pas compte que sa conversation avec Louise Arbour via l'ambassade américaine était sous écoute des services secrets américains. Il avouera plus tard qu'il était naïf pour n'avoir pas fait attention aux Américains, et confirme aujourd'hui encore que l'enquête sur le crash de l'avion d'Habyarimana faisait bel et bien partie du mandat du TPIR, quoi qu'en dise Louise Arbour.

Quand Carla Del Ponte, qui a succédé à Louise Arbour en septembre 1999, tentera d'enquêter sur les crimes commis par l'APR, Kigali et ses alliés américains et britanniques monteront une cabale pour l'expulser du TPIR et la remplacer par un procureur plus docile, Hassan Boubacar Jallow. Celui-ci a entériné la promesse des USA aux autorités rwandaises sur l'abandon des poursuites contre les militaires tutsis du FPR. Il est troublant que Carla Del Ponte, dont la pugnacité a forgé sa renommée, n'ait pas voulu, à l'instar de Louise Arbour, établir les responsabilités du FPR dans l'attentat. D'autant qu'en 2008, elle révéla que le TPIR détenait des preuves permettant d'inculper Kagame pour crimes de guerre et génocide, et expliquait que si aucune poursuite n'avait été engagée contre lui, c'était en raison des fortes pressions exercées par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

Sur quoi le TPIR se fonde-t-il si, alors qu'il refuse que la lumière soit faite sur cet attentat, il condamne les dirigeants hutus pour « génocide » et « planification de génocide » ? L'avocat de la défense Peter Robinson, ancien procureur adjoint américain, a demandé à se retirer du TPIR en raison des conditions qui y règnent et qui rendent impossible toute défense digne de ce nom. D'autres avocats envisagent leur retrait pour les mêmes motifs. Dans une interview qu'il a accordée à la BBC, Me Christopher Black, l'avocat canadien d'Augustin Ndindiliyimana, a soutenu que *« Louise Arbour est une criminelle, une honte pour tous les Canadiens, elle devrait être accusée et jetée en prison »* (Patrick Mbeko p.432). Et un autre avocat du TPIR, Me Luc de Temmerman, de s'indigner : *« Quand nous constatons que Louise Arbour, que j'ai rencontrée deux fois, et qui est la première coupable du refus des poursuites à charge contre Kagame et son FPR ainsi que de la dissimulation de dossiers et preuves, a été nommée par les Nations Unies comme Haut-commissaire des Droits de l'homme, il y a lieu de se poser des questions »* (id.).

Tous ces faits sont graves tant pour Louise Arbour que pour les Nations Unies. Pour Cynthia McKinney, ancienne sénatrice américaine et envoyée spéciale de Bill Clinton en Afrique centrale, *« ce tribunal est une honte internationale, une véritable escroquerie. […] Comment peut-on prétendre juger des criminels hutus alors que Paul Kagame et les éléments de l'APR qui ont abattu l'avion et assassiné des milliers de Hutus ainsi que des Tutsis, des Espagnols et des Congolais, sont libres ?* (Patrick Mbeko p. 429).

Le crash de l'avion présidentiel de Juvénal Habyarimana, abattu par des missiles sol-air le soir du 6 avril 1994, aura non seulement déclenché l'effroyable bain de sang dans lequel le Rwanda a plongé dès le lendemain, mais s'avère être une pièce maîtresse du plan d'annexion du Kivu par le régime tutsi de Paul Kagame, avec le soutien des USA, du Royaume-Uni, du Canada et d'Israël, pour la maîtrise de ses fabuleuses richesses minières, au prix démentiel de plus de 7 millions de morts depuis l'an 2000.

Quant à Louise Arbour, elle a rejoint l'International Crisis Group (ICG), et a siégé aux côtés du général US Wesley Clark (ancien commandeur suprême de l'OTAN pendant la guerre de Yougoslavie), Zbigniew Brezinski (ancien conseiller à la sécurité nationale US), et Bernard Kouchner (ancien

gouverneur du Kosovo et ministre français des Affaires étrangères). *« Les bons amis se retrouvent toujours »* (ibid.).

André Jufer
Planchamp-Dessous, mai 2017.

Acronymes

AFDL-Z	Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Zaïre. Il s'agit d'une coalition de dissidents à Mobutu Sese Seko emmenés par Laurent Désiré Kabila
APR	Armée Patriotique Rwandaise, la branche armée (tutsie) du FPR
CEI	Commission d'Enquête Internationale, liée aux services secrets américains
CIA	Central Intelligence Agency - Agence centrale de renseignement américaine
CND	Conseil National de Développement : c'était le parlement rwandais d'Habyarimana
CNDP	Congrès National pour la Défense du Peuple – administration rebelle de Laurent Nkundabatware Mihigo (plus connu sous le nom de Kunda) au Kivu, l'une des têtes de pont de Paul Kagame
COS	Commandement français des Opérations Spéciales
DMI	Directorate of Military Intelligence, directoire du renseignement militaire en Ouganda, auquel sont liées les forces spéciales de l'APR
DOMP	Département de Maintien de la Paix de l'ONU
FAR	Forces Armées Rwandaises, l'armée du président hutu Habyarimana
FDLR	Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda - groupe armé formé en RDC en 2000. Défendant les intérêts des Hutus rwandais réfugiés en RDC et opposé à la présidence de Paul Kagame
FIDH	Fédération Internationale des Droits de l'Homme
FPR	Front Patriotique Rwandais, mouvement politique dont le président tutsi Paul Kagame est le leader
GRC	Gendarmerie Royale du Canada
IBUKA	Association rwandaise des soi-disant victimes du génocide, liée au régime tutsi de Kagame. "Ibuka", en kinyarwanda, la langue - bantoue - nationale du Rwanda, veut dire "Souviens toi"
JTF2	Joint Task Force 2, les forces spéciales canadiennes
MINUAR	Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda
MONUOR	Mission d'Observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda
MRND	Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, parti fondé par le président hutu Juvénal Habyarimana en 1974, soit un an après sa prise du pouvoir
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PSD	Parti Social Démocratique, parti d'opposition au MRND
RDC	République Démocratique du Congo, auparavant Zaïre
TPIR	Tribunal Pénal International pour le Rwanda
TPIY	Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie